

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT**

**LANDES**

Nombre de membres afférents au Conseil

**19**

Nombre de membres en exercice

**19**

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

**16**

Date de la Convocation :

**27 SEPTEMBRE 2024**

Date d'affichage :

**2 octobre 2024**

Objet de la délibération :

**DEL2024\_054 – Ouverture Poste d'Adjoint Technique Territorial**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE LEON**

**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024**

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 040-214001505-20241001-DEL2024\_054-DE



L'an Deux Mil Vingt Quatre et le Premier Octobre à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Delphine DUPRAT, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

**Absents ayant donné procuration** : Mme Marjolaine PERNAUT à Delphine DUPRAT, Mme Stéphanie HERVE à Jean MORA.

**Absents** : Mr Eric MACQUART

**Secrétaire de séance** : Mme Delphine DUPRAT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune avait recruté en Février 2023 un agent chargé de l'entretien des bâtiments de la voirie et plus particulièrement de la flotte automobile. Il avait été recruté en tant que contractuel pour une durée de trois ans. A ce jour, cet agent donne entière satisfaction et Monsieur le Maire propose de le stagiairiser au 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

Il propose donc à l'assemblée :

- D'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial,
- De procéder à la vacance d'emploi
- D'inscrire les crédits nécessaires au Chap. 012 du Budget Primitif 2025,
- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- De créer un poste permanent dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
- Le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- Il sera chargé des fonctions de responsable de l'entretien des bâtiments de la voirie et plus particulièrement de la flotte automobile,
- La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 040-214001505-20241001-DEL2024\_054-DE



- Monsieur le Maire est chargé à la v  
responsable de ce poste,
- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- La présente délibération prendra effet à compter du **1<sup>er</sup> Janvier 2025**.

Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. La saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :  
N° identifiant unique :  
N° enveloppe :

